



Ville de Châteauneuf-sur-Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 18
Suffrages exprimés : 23

Mise en ligne le 7 juin 2024
République Française

Délibération N° 2024-58
Conseil Municipal du 29 Mai 2024

DATE DE CONVOCATION : 23 MAI 2024

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - K. GAI - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - J.F. CESSAC - S. BROUILLET - W. BOURGEOU - F. GUIRAO - S. RAYNAUD - C. RAFIN - J. MARTINEAU - P. MAURY

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : M.A. CHEVALIER donne pouvoir à M.H. AUBINEAU - P. ORMECHE donne pouvoir à K. GAI - K. PERROIS donne pouvoir à S. BROUILLET - H. ROSARIO donne pouvoir à C. RAFIN - E. PILLARD-CLEMENTEL donne pouvoir à S. RAYNAUD

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : M.A. CHEVALIER - P. ORMECHE - K. PERROIS - H. ROSARIO - E. PILLARD-CLEMENTEL - S. DELIMOGE - P. BERTON - S. BUTET - S. HIBON-MINET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. VILLEGER

Avancements de grades 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la loi du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi du 26 janvier 1984 article 34 relatifs à la création des emplois de la collectivité par l'organe délibérant de ladite collectivité ;
VU la délibération du 31 Mai 2017 fixant à 100% le quota d'avancement de grades ;
VU la délibération du 17 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion ;
VU l'arrêté s'en suivant en date du 30 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT la volonté municipale d'inscrire au tableau d'avancement de grades pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 :

- 1 adjoint administratif du service administratif pour l'obtention d'un avancement au grade d'adjoint administratif principal 2nd classe et lauréat de l'examen professionnel ;
- 1 adjoint administratif principal de 2nd classe des services techniques pour l'obtention d'un avancement au grade d'adjoint administratif principal 1ère classe ;
- 1 adjoint d'animation principal de 2nd classe du service périscolaire pour l'obtention d'un avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 1ère classe ;

CONSIDÉRANT les dispositions préalables à la création des emplois par avancements de grade consistant en l'établissement du tableau annuel d'avancement de grade par arrêté du Maire et de sa publication par le Centre de Gestion de la Charente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **PAR 23 VOIX POUR** :

- D'approuver les avancements de grade 2024 ;
- De créer un emploi d'adjoint administratif principal 1^o classe au 1^{er} octobre 2024 ;
- De créer un emploi d'adjoint d'animation principal 1^o classe au 1^{er} octobre 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence au 1^{er} octobre 2024.
Les crédits sont inscrits au budget 2024.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE